

Marie Claire Terrier est désignée secrétaire de séance.

## **Approbation du compte rendu du conseil du 20 mai 2019**

☞ 4 abstentions

### **1- Présentation : CAF ISERE / Orientations de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la branche famille de la sécurité sociale pour la période 2018-2022**

**Etaient présents : Mr Chevalier, Directeur ; Mr Coutellier, Sous-directeur des interventions sociales ; Mme Vial, coordonnateur de territoire.**

En préambule, Jérôme Fauconnier souligne la bonne collaboration de la CCT avec la CAF. Aujourd'hui, il s'agit d'une étape importante puisqu'il convient d'élaborer un certain nombre de contrats pour l'avenir. Il donne la parole à Frédérique Puissat.

La CAF est un partenaire exigeant, juste et fidèle, qui travaille avec de nombreux partenaires locaux sur le territoire, ce qui est important. Partenaire exigeant car garant de l'argent public ; partenaire loyal et fidèle car ce partenariat dure depuis 20 années. Ce partenariat, construit par d'autres élus bien avant ceux d'aujourd'hui, est toujours présent.

Frédérique Puissat remercie les techniciens présents, Louise, Isabelle et Josette, et les conseillers et les membres des commissions Enfance/Jeunesse et Famille pour leur investissement.

#### **Présentation et débat :**

Un contrat a été signé entre l'Etat et la CAF en décembre 2018 après de longues négociations. Ces conventions sont assez contraintes mais laissent néanmoins de nombreuses marges de manœuvre. En effet, il y a « contrainte » car il y a moins de moyens et, comme tous les services publics, la CAF doit contribuer à la réduction du déficit public, ce qui entraîne une réduction de 12% de dépenses de fonctionnement.

Malgré cela, la CAF a pris l'engagement de continuer un service public de qualité pour les habitants et allocataires et a décidé de mettre plus de moyens sur la petite enfance et la parentalité.

La Convention Territoriale Globale remplace le contrat Enfance jeunesse et élargit le partenariat avec la CAF. L'objectif est de réformer les financements afin qu'il n'y ait pas de perdants.

Existe-t-il sur le territoire des enfants en situation de handicap ?

Pour Guy Percevault, le problème au niveau des écoles reste l'obtention d'un AVS.

Quant à Frédérique Puissat, sur la partie « petite enfance », elle n'a pas entendu parler de ce problème ; il n'y a pas de frein mais pas de demandes particulières.

Une réunion a eu lieu à Clelles pour tenter de répondre au problème relatif à une longue liste d'attente, explique Frédérique Puissat. Un important travail a été fait sur les multi-accueils les années précédentes et aujourd'hui, n'aurait-on pas intérêt à travailler sur les assistantes maternelles ? Motiver les candidates et accompagner les assistantes maternelles lui semble être une piste à creuser pour la prochaine mandature.

Mr Chevalier rappelle la mission de la CAF qui consiste à garder un équilibre entre les 2 modes de garde et à veiller à ne pas en développer qu'un seul.

Frédérique Puissat souligne l'importance de renforcer la parentalité ; c'est autant de « casse sociale » évitée pour l'avenir.

Sur la partie « Jeunesse », le contrat territorial Jeunesse a été présenté à la Conférence Territoriale de la Solidarité. La prime d'activité est en augmentation sur le territoire, Frédérique Puissat demande s'il est possible d'obtenir un zoom sur inclusion par commune du Trièves en matière de prestations sociales.

Il est tout à fait possible d'obtenir de la CAF ce genre d'information, répond Mme Vial.

Christian Roux s'interroge sur le terme « zone prioritaire » employé par la CAF : quel type de projet est concerné ? la MAM entre-t-elle dans ce cadre ?

Pour la CAF, on entend par « zone prioritaire », le développement des accueils collectifs pour les crèches, l'agrandissement ou l'octroi de places supplémentaires etc.... Il n'y a pas d'aide éligible pour les MAM à part, peut-être, au démarrage.

Suite à une réunion, il est apparu que le secteur est pertinent pour l'installation de MAM ; reste à discuter tous ensemble pour trouver un équilibre à l'échelle du territoire. Ce projet de MAM est un projet collectif de 2

assistantes maternelles. Néanmoins, il est dommage que des parents de Sinard ne veuillent pas faire le détour par Monestier indique Frédérique Puissat.

Marie-Christine Viola regrette que ces 2 personnes n'aient pas pris contact avec les élus de Sinard pour approfondir un peu plus leur projet plutôt que s'adresser à tous les autres maires du territoire.

La CAF souligne la dynamique associative sur le territoire et indique qu'elle peut aussi accompagner la mise en place d'actions d'intérêt collectif, même ponctuellement.

Jean-Pierre Agresti évoque le problème du numérique ; il existe des laissés pour compte. Il convient de prendre en compte les personnes les plus démunies qui n'ont pas de forfait qui dure par exemple ou qui rencontrent des difficultés pour atteindre la plateforme téléphonique. Il y a là un véritable choc social d'où la nécessité d'aller au-delà d'un dispositif mécanique. Les zones rurales deviennent un mini désert qui touche les plus fragiles.

La plateforme téléphonique de la CAF se trouve à Annecy et répond pour l'ensemble des caisses régionales et prend note quand il y a des difficultés particulières ou en cas de dossier complexe et la CAF de Grenoble contacte l'allocataire en difficulté explique Mr Chevalier. Toutefois, le téléphone n'est qu'un moyen de contact et il existe d'autres moyens pour contacter la CAF : Internet, MSAP, aller en mairie etc.... L'accès au droit peut être travaillé.

La CAF intervient aussi en accompagnement des Maisons de services au public, notamment en ce qui concerne la mise en place et l'aide aux équipements. En ce qui concerne le projet d'habilitation des facteurs, son coût est important et l'expérience n'est pas concluante au niveau national.

Guy Percevault soulève la question de difficultés de mobilité pour les personnes âgées, et dans les zones rurales et s'interroge sur la pertinence de créer un poste avec la secrétaire de mairie ou celle de l'Agence Postale pour aider ces personnes ? Les communes pourraient fournir un local et la CAF pourrait apporter son aide.

Pour la CAF, toutes les pistes sont à creuser et il s'agit d'un travail partenarial à mener. Idée à suivre donc...

La CAF étudie un projet de formation de secrétaires de mairie pour tout type de public et souhaite qu'elles soient des relais locaux pour aider plus spécifiquement les publics fragiles. Afin de faciliter les échanges, la CAF ira désormais chercher les données à la source pour éviter à l'habitant de transmettre à chaque fois de nombreux documents.

Selon Yann Souriau, le durcissement des canaux obligatoires dans les différentes caisses a pour conséquence que certains renoncent à leurs droits car la procédure est trop complexe. Il lui paraît important que les personnes qui travaillent dans les MSAP soient formés pour relancer les demandes des gens démunis et découragés. Il convient d'avoir une vigilance forte par rapport à la logique d'entonnoir qui finit par des blocages.

Pour la CAF, les correspondants MSAP sont formés ; la présence d'un écrivain public constituerait peut-être une piste à creuser.

De nombreux bénévoles le font déjà, indique Frédérique Puissat.

Pour Jérôme Fauconnier, « partenariat » est le terme qui illustre parfaitement ce qui se passe entre les élus, le personnel, la CAF et il convient de continuer à travailler sur ces questions.

Il propose de lancer la Convention Territoriale Globale dès ce soir même si cela se fera surtout avec la prochaine mandature. Le but étant de commencer à fixer des échéances.

La Convention Territoriale Globale est un projet de territoire bien plus large que l'ancien Contrat Enfance Jeunesse. La CAF travaille avec le Département sur un projet de compétences respectives et partagées entre eux précise Frédérique Puissat pour qui il s'agit d'un beau projet politique à développer.

Le Président remercie Mr Chevalier, Mr Coutellier et Mme Vial d'être venus dans le Trièves. Il rappelle que le Granjou change de nom et devient « la Maison des habitants » et invite les habitants et les élus à participer de 10h à 12h30 samedi 6 juillet prochain.

## **2- Information sur la composition du conseil communautaire**

Dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, et conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-6-1 VII du CGCT, les organes délibérants de tous les EPCI à fiscalité propres (EPCI-FP) devront être recomposés.

Ainsi dans chaque EPCI, un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes sera édicté, quand bien même certains conserveraient l'actuelle répartition des sièges, au plus tard le 31/10/2019 et applicables à compter des élections municipales de 2020.

Le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires sont établis soit, dans le cadre d'un **accord local**, soit, à défaut selon les règles de **droit commun**.

### **→ Répartition des sièges par accord local**

Dans cette hypothèse, les conseils municipaux des communes membres de chaque EPCI-FP doivent délibérer sur la composition du conseil communautaire par accord local, avant le **31 août 2019**.

L'accord des conseils municipaux devra s'exprimer à la majorité qualifiée, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la

population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres. La loi n'exige pas de délibération préalable des conseils communautaires sur la recomposition du conseil, cependant, rien ne s'oppose à ce que les conseils municipaux délibèrent sur la proposition émanant de l'EPCI. **Il importe que les délibérations des conseils municipaux indiquent clairement leur position sur la détermination du nombre total de sièges de conseillers communautaires et leur répartition par communes.**

**10 accords locaux possibles de 47 à 38 sièges**

COMMUNE	2014-2020		2020-2026			Delta titulaires	Delta suppléants
	Nombre de conseillers titulaires	Nombre de conseillers suppléants	Population municipale 01/01/2019	Nombre de conseillers titulaires	Nombre de conseillers suppléants		
Avignonet	1	1	196	1	1	0	0
Château Bernard	1	1	272	1	1	0	0
Chichillianne	1	1	295	1	1	0	0
Clelles	2	0	557	2	0	0	0
Cordéac	1	1					
Cornillon en Trièves	1	1	167	1	1	0	0
Gresse en Vercors	1	1	396	1	1	0	0
Lalley	1	1	197	1	1	0	0
Lavars	1	1	149	1	1	0	0
Le Percy	1	1	169	1	1	0	0
Mens	6	0	1397	6	0	0	0
Monestier de Clermont	5	0	1427	6	0	1	0
Monestier du Percy	1	1	250	1	1	0	0
Prébois	1	1	166	1	1	0	0
Roissard	1	1	300	1	1	0	0
Saint Andéol	1	1	123	1	1	0	0
Saint Baudille et Pipet	1	1	256	1	1	0	0
Saint Guillaume	1	1	261	1	1	0	0
Saint Jean d'Hérans	1	1	292	1	1	0	0
Saint Martin de Clelles	1	1	183	1	1	0	0
Saint Martin de la Cluze	2	0	713	3	0	1	0
Saint Maurice en Trièves	1	1	154	1	1	0	0
Saint Michel les Portes	1	1	269	1	1	0	0
Saint Paul les Monestier	1	1	263	1	1	0	0
Saint Sébastien	1	1					
Sinard	3	0	677	2	0	-1	0
Treffort	1	1	283	1	1	0	0
Tréminis	1	1	180	1	1	0	0
Châtel en Trièves			452	1	1	0	0
	<b>41</b>	<b>23</b>		<b>41</b>	<b>22</b>	<b>41</b>	<b>22</b>

Jérôme Fauconnier explique le tableau adressé en complément qui montre la composition actuelle du conseil communautaire et comment cela pourrait évoluer compte tenu de la création d'une commune nouvelle et du fait de l'évolution de la population. Ainsi, la répartition est de droit commun ou, selon la loi, on peut choisir jusqu'à 47 délégués. Les communes peuvent choisir une répartition d'accord local et doivent voter dans un timing contraint puisque le vote doit avoir lieu avant le 31 août prochain. Aujourd'hui, la seule demande émane de Gresse en Vercors qui voudrait un deuxième conseiller communautaire. Le Président précise qu'un accord local permet aux petites communes d'avoir plus de délégués. Il sera possible de discuter de ce sujet lors du conseil des maires le 11 juillet prochain.

Jean-François Helly indique n'avoir pas de conseil municipal pendant l'été et demande s'il serait possible de délibérer le 10 septembre prochain ?

C'est malheureusement impossible ; le dernier délai est fixé au 31 août. Les communes ont été informées au printemps indique le Président.

### 3- Groupe scolaire Monestier de Clermont : contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

**Départ : Marie-Christine Viola**

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires pour souscrire un contrat de prêt destiné au financement de la construction du groupe scolaire de Monestier de Clermont.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un emprunt d'un montant de 1 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Taux du prêt : 1,16%
- Taux d'annuité : 1,00 %
- Durée : 20 ans
- Périodicité Annuelle (le 25/02 de chaque année à partir de la 2<sup>ème</sup> année)
- Amortissement : progressif
- Commission d'engagement : 0,1% du montant emprunté

**Vote : Groupe scolaire Monestier de Clermont : contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 4- Budget Eau Potable : DM n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget annexe eau 2019 de la façon suivante :

BUDGET ANNEXE EAU	Article	Dépenses	Recettes
redevance pollution domestique 2018	701249	546,00	
redevance prélèvement eau	6371	-546,00	
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Vote : Budget eau potable : DM 1**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 5- Contrat Ambition Région – Avenant n°1

Par délibération en date du 13 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé la signature du Contrat Ambition Région (CAR) avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes composé d'un volet stratégique et d'un programme d'opérations.

**Vu** l'état d'avancement des opérations listées dans le CAR,

**Considérant** que l'opération « Construction d'une maison de pays » (maître d'ouvrage : CCT / subvention prévue : 70 000 €) ne sera pas engagée avant 2020, date d'échéance du CAR ;

**Considérant** que l'opération « Office de tourisme itinérant » (maître d'ouvrage : CCT / subvention prévue : 32 000 €) est abandonnée ;

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la passation d'un avenant au Contrat Ambition Région afin de modifier le programme opérationnel et d'affecter les subventions prévues pour les deux opérations abandonnées (102 000 €) à l'opération « Construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont ».

Le programme opérationnel est modifié de la façon suivante :

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Montant éligible HT	Intervention régionale	
						Taux	Montant de subvention
CC Trièves	Travaux de réaménagement de la gendarmerie	Rénovation énergétique de la gendarmerie de Clelles	2018	165 012 €	100 000 €	30%	30 000 €
CC Trièves	Reconstruction du groupe scolaire de Monestier de Clermont	Groupe scolaire composé de 4 classes maternelles et 2 classes primaires	2019-2020	2 934 957 €	2 934 957 €	11%	329 000 €
Association l'Etrier	Acquisition d'un local d'exploitation	Acquisition d'un local et d'une chaudière pour la ressourcerie l'Etrier	2018	153 925 €	153 925 €	19%	30 000 €
MENS	Revitalisation du centre historique	Requalification des espaces publics: Place du Vercors (phase 1)	2018	1 388 629 €	1 211 582 €	5%	60 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>4 642 523 €</b>	<b>4 400 464 €</b>	<b>10%</b>	<b>449 000 €</b>

**Vote : Contrat Ambition Région – Avenant n°1**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 6- Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable du comité technique en date du 18 juin 2019 :

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2018-13	Adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 Avancement de grade	2019-13	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires
2016-46	Adjoint technique à 13 heures 30 minutes hebdomadaires	A effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 Avancement de grade	2019-46	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 13 heures 30 minutes hebdomadaires
2012-68	Adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 <sup>er</sup> mai 2019 Avancement de grade	2019-68	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires
2012-86	Assistant de conservation à 27 heures hebdomadaires	A effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 Avancement de grade	2019-86	Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe à 27 heures hebdomadaires
2018-88	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à 27 heures 35 minutes hebdomadaires	A effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 Avancement de grade	2019-88	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe à 27 heures 35 minutes hebdomadaires
2017-113	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires	A effet du 14 juin 2019 Avancement de grade	2019-26	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **7- Avenants marchés de travaux « Aménagement maison de santé à Monestier de Clermont »**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison de santé à Monestier de Clermont, des imprévus techniques sont apparus dans la phase « aménagement » nécessitant la passation d'avenants aux marchés de travaux :

- Lot n°6 « Cloisons » : Modification des cloisons induite par la modification de la dalle en RDC  
+ 1 736,21 € HT
- Lot n°10 « Elévateur » : Fourniture et pose d'un kit GSM pour  
+ 250,00 € HT
- Lot n°11 « Plomberie-Chauffage » : Remplacement de radiateurs fonte  
+ 1 792,36 € HT

Le conseil est invité à approuver la passation des avenants décrits ci-dessus.

Malgré des imprévus techniques apparus dans la phase « aménagement », le chantier est en avance et l'ouverture est prévue en janvier 2020.

**Vote : Avenants marchés de travaux « Aménagement maison de santé à Monestier de Clermont**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **8- Adhésion à la Fédération des écomusées et des musées de société**

La FEMS est la Fédération des Ecomusées et Musées de société.

170 établissements patrimoniaux, dont le musée Dauphinois, adhèrent et partagent les mêmes objectifs : protection et mise en valeur des patrimoines et de leur histoire, transmission des savoir et savoir-faire, éducation et lien social. Ce sont des structures de tailles, de statuts et d'organisation différentes, mais partageant des problématiques communes, liées aux spécificités des écomusées et musées de société : conservation, collections, administration etc...

L'adhésion à la FEMS permet d'accéder à l'**offre de formation et de documentation du réseau** :

- plate-forme numérique regroupant toutes les **ressources documentaires** liées aux pratiques professionnelles des écomusées et musées de société.
- **Accès aux formations, expertises et audits sur les thématiques spécifiques des écomusées** : Projet scientifique et culturel, muséographie, conservation, médiation, démarche touristique, espace boutique etc...
- **Participation aux rencontres professionnelles, échanges, débats et partages d'expériences** sur les thèmes sociétaux liés aux écomusées et leur environnement.

#### **Procédures et conditions d'adhésion**

- **Les conditions d'adhésion : la cotisation est fixée à 200 euros pour chaque nouvel adhérent la première année**, puis est proratisée les années suivantes en fonction du nombre de visiteurs :

Ainsi, pour le musée du Trièves, (entre 0 et 5000 visiteurs), le montant de la cotisation s'élèvera à 140 euros/an à partir de la deuxième année.

**Vote : Adhésion à la Fédération des écomusées et des musées de société**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **9- Convention tripartite entre la commune de Mens, le Musée du Trièves et l'association des Amis du Trièves : adhésion au réseau européen HELOISE**

Il est proposé de renouveler l'adhésion au réseau HELOISE.

Le coût de l'adhésion est de 250 euros et reste inchangé à compter de l'année 2019. Il est proposé que la CCT règle l'intégralité de l'adhésion, soit 250 Euros, et avec accord des deux autres parties, à savoir la commune de Mens et l'association des Amis du Musée du Trièves, que ces dernières règlent respectivement à la CTT un 1/3 de l'adhésion soit 83.33 € chacune.

A compter de cette date, la présente convention sera reconduite pour les années suivantes par tacite reconduction des trois parties.

**Vote : Convention tripartite entre la commune de Mens, le Musée du Trièves et l'association des Amis du Musée du Trièves : adhésion au réseau européen HELOISE**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **10- Adhésion Auvergne Rhône Alpes Spectacle Vivant**

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est un pôle d'accompagnement, d'échanges et de ressources pour les acteurs culturels de la région. Il est proposé d'adhérer à ce réseau pour un coût de 15€ à l'année.

Cette adhésion permet :

- D'entretenir des liens avec d'autres structures du secteur culturel : Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, Pôle emploi Scènes et Images, Afdas, Cap rural...
- Des temps de rencontres à destination des professionnels et élus pour échanger entre territoires et mieux accompagner les projets culturels au niveau économique, juridiques, au niveau de l'emploi, de la formation et social.

**Vote : Adhésion Auvergne Rhône Alpes Spectacle Vivant**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **11- Convention tripartite Pass Musée**

Afin de renforcer l'attractivité touristique et développer la fréquentation de son territoire, Le Musée du Trièves, L'Espace GIONO et l'Atelier GILIOLI mettent en place un PASS-MUSEE, ci-dénoté : le Temps, acronyme de *Trièves Espaces Muséo PasS*. Ce dernier devant contribuer à renforcer la lisibilité de l'offre touristique du territoire et patrimonial, en s'appuyant sur le rayonnement de ces espaces.

**Tarifs :**

- Individuel : 4 euros par personne
- Famille et groupe : 3 euros.

Gratuit pour les enfants (jusqu'à l'âge de 18 ans), les étudiants, les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif).

**Vote : Convention tripartite Pass Musée**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **12- Remboursement des frais de transport et de restauration des bénévoles en lecture publique**

Il convient de réactualiser la délibération prise en Conseil Communautaire en date du 31 mai 2016.

Le réseau de lecture publique est composé d'une médiathèque tête de réseau (Mens) et de deux médiathèques : Le Percy et Monestier de Clermont.

Ce réseau est animé par des professionnels et des personnes bénévoles gérant des bibliothèques-relais au nombre de huit :

- CLELLES
- LALLEY
- CHICHILIANNE
- SAINT JEAN D'HERANS
- SAINT MARTIN DE CLELLES
- SAINT MARTIN DE LA CLUZE
- SAINT MICHEL LES PORTES
- TREMINIS

Ces personnes bénévoles, dans le cadre de l'animation du réseau de lecture publique, sont amenées à emprunter leur véhicule personnel pour se rendre à la Médiathèque tête de réseau et/ou les médiathèques du Percy et de Monestier-de-Clermont, et/ou se rendre au Service de Lecture Publique du Conseil Départemental de l'Isère (Saint Martin d'Hères).

Dans le cadre de leurs missions, les bénévoles sont également amenés à suivre des formations, en lien avec leur activité au sein du réseau, proposées par le service de lecture publique du Conseil Départemental de l'Isère.

Il est proposé d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, de restauration et de mission engagés par les bénévoles des bibliothèques-relais sachant que les frais de péages ne seront pas remboursés.

**Vote : Remboursement des frais de transport et de restauration des bénévoles en lecture publique**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 13 – Demande de subvention pour l'animation et la gestion 2019 du programme LEADER Alpes Sud Isère (complète et modifie la dl 2019/18)

Le Président rappelle que le temps d'ingénierie dédié à l'animation et la gestion du programme LEADER est financé à hauteur de 80% par le FEADER et à 20% par l'autofinancement, réparti de manière égale, par les trois Communauté de communes du Trièves, de la Matheysine, et de l'Oisans. Compte tenu des précisions concernant les critères d'éligibilité du financement dans le cadre du programme LEADER, le plan de financement a été modifié comme ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Dépenses diverses (adhésions, communication...)	1 157 €	FEADER	62 143,20 €	80%
Frais de personnel	63 497 €	Autofinancement public (3 EPCI)	15 535,80 €	20%
Frais de déplacement	3 500 €			
Coûts indirect (15% des frais de personnel)	9 525 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>77 679 € TTC</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>77 679 € TTC</b>	<b>100%</b>

**Vote : Demande de subvention pour l'animation et la gestion 2019 du programme LEADER Alpes Sud Isère (complète et modifie la dl 2019/18)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 14- Convention de partenariat interTEPOS – CV : programme interterritorial forêt/filière bois : « forêt horizon 2030 »

La Communauté de communes du Trièves est engagée depuis 2005 dans des Chartes Forestières de territoire pour dynamiser les filières forêt-bois et travailler de manière concertée avec les partenaires techniques forestiers. En 2017, la Communauté de communes du Trièves s'est rapprochée de la Communauté de communes de la Matheysine, puis de celle de l'Oisans pour créer une Stratégie forestière commune à ces trois intercommunalités du sud Isère. La Communauté de communes du Trièves est territoire TEPOS, puis TEPOS-CV depuis 2015.

Dans le cadre de leurs engagements respectifs dans la démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPOS), puis « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), sept territoires du bassin grenoblois (Grenoble-Alpes Métropole, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, communauté de communes Le Grésivaudan, communauté de communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère, Parcs Naturels Régionaux de Chartreuse et du Vercors) ont amorcé, en 2017, une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie inter territoriale "Forêt Horizon 2030". La Communauté de communes du Trièves a suivi l'élaboration de ce partenariat interTEPOS-CV dès sa création, mais ne l'a pas rejoint dès le début faisant le choix de se concentrer tout d'abord sur l'élaboration de la Stratégie forestière à l'échelle du sud Isère.

La volonté de la Communauté de communes du Trièves et de Grenoble Alpes Métropole de travailler à la signature d'un Contrat de réciprocité a été l'occasion pour la Communauté de communes du Trièves de rejoindre l'interTEPOS-CV car la feuille de route réunit déjà de nombreuses actions qui répondent aux exigences du Contrat de réciprocité. L'animateur de la Stratégie forestière a donc participé en 2019 aux réunions de travail (COTECH/COPIL) et actions de l'interTEPOS-CV.

L'objectif de cette démarche est de dépasser les cadres administratifs des territoires pour travailler ensemble sur le rôle de la forêt et des filières bois locales dans la transition énergétique. En découle une stratégie, une feuille de route et des actions communes, en cohérence avec les politiques publiques propres aux territoires. Il est proposé de partager une convention de partenariat stipulant les engagements de chaque territoire en termes d'animation. Pour la Communauté de communes du Trièves, il s'agit notamment de mobiliser 15 jours annuels de techniciens pour participer au bon déroulement de la démarche "Forêt Horizon 2030".

Il est proposé d'acter l'engagement de la communauté de communes du Trièves dans la démarche "Forêt Horizon 2030" aux côtés des territoires voisins partenaires et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat s'y rattachant, telle que proposée en annexe.

**Vote : Convention de partenariat interTEPOS – CV : programme interterritorial forêt/filière bois : « forêt horizon 2030 »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 15- Convention de partenariat stratégie agricole et alimentaire interterritoriale – Dépôt de candidature à un projet alimentaire interterritoire (PAIT)

Depuis 2015, il existe une Stratégie Agricole et Alimentaire Interterritoriale (SAAIT) mise en place par les Parcs de Chartreuse et du Vercors, le Pays Voironnais, Le Grésivaudan et Grenoble Alpes Métropole. En 2019, la ville de Grenoble et le territoire du Trièves se sont joints à cette démarche. La Communauté de communes du

Trièves a participé à la SAAIT en 2015 dans le cadre du CDDRA Alpes sud Isère, mais s'est ensuite retirée du projet. Le Contrat de réciprocité entre la Communauté de communes du Trièves et Grenoble Alpes Métropole, en cours d'élaboration, a nécessité un rapprochement des services Agriculture et Alimentation des deux collectivités afin de monter un programme d'action en commun. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé par la Communauté de communes du Trièves de réintégrer en 2019 la SAAIT qui établit déjà un travail de coopération interterritorial sur ces deux thématiques et servira de base pour renforcer la coopération entre la Communauté de communes du Trièves et Grenoble Alpes Métropole, en lien également avec les services du Conseil départemental concernés.

La Communauté de communes du Trièves rejoint la démarche en cours de route. Elle peut s'engager à mobiliser du temps de technicien en 2019 sur le suivi et la coordination de la SAAIT (COFIL, COTECH). En fonction de la réponse à la candidature en vue de la labellisation PAiT et du programme d'actions qui sera construit par la suite pour atteindre les objectifs du projet, la Communauté de communes s'engagera sur des moyens supplémentaires pour être chef de fil opérationnel ou pour étendre au territoire des opérations expérimentées par les partenaires.

Type de contribution	
Contribution politique	Participation de 2 Vice-présidents (Vice-président à l'agriculture et alimentation et le Vice-président à la Forêt) au comité de pilotage du PAiT
Contribution technique	Suivi et coordination : 10 journées inscrites à la programmation annuelle
Contribution financière	Mobilisation de crédits pour financer les actions du programme sur différents contrats (Leader...)

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la candidature à un PAiT portée par Grenoble Alpes Métropole et dans lequel la Communauté de communes du Trièves s'engage et d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision. Il convient également d'autoriser Grenoble Alpes Métropole à assurer la coordination du dépôt du dossier de labellisation au nom de l'inter-territoire.

**Vote : Convention de partenariat stratégie agricole et alimentaire interterritoriale – Dépôt de candidature à un projet alimentaire interterritoire (PAiT)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 16- Signature contrat transition écologique

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique des territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs. L'objectif des CTE est de **faciliter la transition écologique** à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés. Les territoires signataires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire.

En janvier 2019, le Ministère de la Transition Ecologique et de la Solidarité a ainsi proposé à la **Communauté de communes du Trièves** et à **Grenoble Alpes Métropole**, territoires déjà impliqués aux côtés du Département, dans l'élaboration d'une démarche de coopération ville-campagne, d'élaborer ensemble un Contrat de Transition Ecologique. De nombreux temps de travail ont été réalisés dans des délais très contraints, entre les deux collectivités, les différents services de l'Etat mobilisés, et avec **le Département**.

Le projet de Contrat est structuré autour de **4 orientations stratégiques** déclinées en **12 fiches-projet** qui concernent les deux territoires. Ces fiches projets traduisent l'intention des 3 collectivités à s'engager dans la transition écologique. Les plans de financement de ces fiches projet seront consolidés progressivement en fonction de l'engagement des différents partenaires du contrat.

- **Orientation 1 :** Concilier mobilités durables et contraintes géographiques
  - *Adapter les mobilités quotidiennes et le travail aux enjeux de la transition écologique*
  - *Multimodalité et mobilités rurales*
- **Orientation 2 :** Faire de la gestion écologique des déchets un axe de développement économique
  - *Réseau de recycleries et plateformes de sur-tri*
  - *Plan d'actions harmonisé des déchets professionnels*
  - *Gestion raisonnée et locale des déchets verts*
- **Orientation 3 :** Développer une économie responsable non délocalisable autour de la proximité et la qualité
  - *Organisation et valorisation des circuits courts*
  - *Développement de l'écotourisme*
  - *Faire de la transition un vivier d'activités nouvelles*
- **Orientation 4 :** Devenir un territoire pilote dans l'adaptation au changement climatique
  - *Plateforme territoriale de la transition énergétique et écologique*
  - *Adapter l'agriculture à la transition écologique et au changement climatique*



- *L'innovation au service de la transition*
- *Expérimentation adaptation au changement climatique*

Ce Contrat sera signé entre l'Etat, le Département, Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de communes du Trièves. Il portera sur une durée de 4 ans (de 2019 à 2023).

Il mobilisera des crédits de l'Etat, du Département, de l'Ademe, de la Caisse des Dépôts. D'autres partenaires publics pourront apporter leurs soutiens respectifs aux opérations ciblées (ex : Région, Europe, Agence de l'Eau). Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont basés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTE, un **comité de pilotage** sera mis en place. Il sera co-présidé par le Préfet du département, ou son représentant, par le Président de la Métropole, ou son représentant et par le Président du Trièves, ou son représentant. Ce Comité de pilotage sera composé de représentants des exécutifs et des services des deux EPCI, du représentant du Département de l'Isère, des services de l'Etat, de l'Ademe et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTE, et du représentant du Conseil régional AURA si celui-ci est cosignataire.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le Contrat de Transition Ecologique entre l'Etat, la Communauté de communes du Trièves, Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère et d'autoriser le Président à signer ce contrat ainsi que tous documents se rapportant à cette décision.

*En cas d'évolution du contenu ou du nombre des orientations en cours de contrat, celle-ci sera validée au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.*

Jérôme Fauconnier explique que ce contrat qui sera signé avec l'Etat, les collectivités territoriales et différents partenaires, permet aux territoires ruraux et citoyens de travailler ensemble et représente une opportunité pour la CCT. En effet, cela permettra de bénéficier de financements pour le covoiturage, le télétravail etc.... Face à la possibilité d'être obligés de reprendre la compétence « mobilité », il convient de réfléchir aux conséquences de garder cette compétence ou la transférer. Avoir un déploiement multi modal est une chance, ainsi la ligne ne sera pas fermée en 2020. Cet engagement multi modal permet à la CCT d'avoir des projets entre les gares et les axes du territoire.

En ce qui concerne la problématique Déchets, ce contrat permet la présence de la ressourcerie et de récupérer ainsi certains matériaux afin de pouvoir les mettre à disposition des particuliers.

La Maison de Pays est actée dans ce contrat mais d'autres projets pourraient y figurer également ; par exemple, les produits « Trièves » vendus à Grenoble. Le travail se poursuit sur la problématique « Tourisme » avec la mise en place d'offres de stages pour les artisans afin de permettre aux gens de se former à l'artisanat local pendant la basse saison.

Dans ce contrat peuvent entrer de nombreux projets tels que Territoire zéro chômeur ; la plateforme de rénovation énergétique pourrait être étendue à d'autres actions que celles existants aujourd'hui. Il peut être question aussi d'agroécologie, de réfléchir à l'adaptation aux changements climatiques....

C'est un contrat vague dans lequel il est possible de faire figurer un maximum de projets afin de mettre un maximum de chances de notre côté. La signature est prévue dans l'été. Ce contrat ouvre des pistes privilégiées à la fois en terme d'actions et de financements mais l'argent ne sera engagé que si des financements complémentaires et le vote du conseil le permettent.

Jean-François Helly revient sur le sujet de la voie ferrée ; il lui paraît indispensable d'envisager le trajet de Grenoble vers le Trièves et des échanges vers le sud.

Par ailleurs, il souhaite une réflexion un peu plus précise sur la Micro énergie hydraulique car il n'y a pas que le solaire qui compte. Il cite l'exemple de l'Ebron où la micro électricité ne pollue pas et ne pompe pas plus d'eau qu'un autre système. La commune de Prébois travaille sur ces projets d'installations non polluantes.

Pour Jérôme Fauconnier, en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> point, des stations de vélos électriques avec des recharges dans les gares pour permettre à chacun de se déplacer de la gare vers la commune de destination sont prévues. Quant au 2<sup>ème</sup> point, il s'agit d'un projet complexe nécessitant de la patience et une importante maîtrise d'œuvre.

Claude Didier se félicite de ce beau travail de partenariat avec la Métro qui donne du sens à la politique publique territoriale. Il demande que la population soit informée le mieux possible. Il souhaite avoir accès aux documents annexes qui ne figuraient pas dans la note de synthèse.

Les documents seront transmis sur simple demande répond le Président. Il a simplement été omis de le mentionner lors de l'envoi de la note de synthèse.

**Vote : Signature contrat transition écologique**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 17- Convention tripartite portant sur l'expérimentation d'un service de location touristique des Vélos à Assistance Electrique de la CCT à Chichilianne durant les saisons estivales de 2019, 2020 et 2021

La Communauté de communes du Trièves a acquis ces deux dernières années un parc de Vélos à assistance électrique (VAE) qu'elle met à disposition des habitants du Trièves de mi-septembre à mi-juin afin de développer l'utilisation du VAE dans les déplacements quotidiens.

Dans le but de développer l'écotourisme, une des priorités de son schéma de développement touristique, et les mobilités douces sur son territoire, la Communauté de communes souhaite désormais expérimenter, la mise en place d'une opération de découverte du territoire via l'utilisation des vélos à assistance électrique à destination des touristes durant les saisons estivales 2019, 2020 et 2021. La Commune de Chichilianne est située au cœur d'itinéraires cyclistes et de sites touristiques aisément accessibles en VAE et se prête donc particulièrement bien à cette expérimentation.

Le projet consiste donc à mobiliser une partie du Parc des VAE de la Communauté de communes (4 VAE), complétée par l'acquisition des équipements de sécurité nécessaires (casques, antivols, gilets réfléchissants, sacoches, porte-bébés), et de proposer la location de ces VAE aux touristes du 2 juillet au 31 août 2019 puis durant les saisons estivales 2020 et 2021.

La réservation et l'encaissement seront réalisés, contre rémunération, par le Bar restaurant « Le Randonneur » à Chichilianne ainsi que le stockage des VAE et une aide à la prise en main des VAE. Nommé mandataire de la régie de l'OTI Trièves par la Communauté de communes, Mr Beaufils Patrick du bar - restaurant « Le Randonneur » gèrera la réservation et l'encaissement de la prestation de location dans une caisse distincte de celle du restaurant. L'entretien, les petites réparations (hors batteries) et les éventuels dépannages seront assurés par la Commune de Chichilianne. Pour des questions de sécurité, les VAE ne pourront être utilisés par des personnes de moins de 14 ans et les utilisateurs devront mesurer au moins 1,50 mètres. Les VAE sont assurés par la Communauté de communes.

En fin de saison, la Régie de l'Office de tourisme versera au bar restaurant « Le Randonneur » 10% du total des recettes de locations perçues correspondant au service quotidien (accueil des touristes et explication de prise en main des VAE, recharge des batteries) ainsi qu'une part fixe de 600 € TTC correspondant au service d'entretien des VAE et à la tenue du service de réservation et d'encaissement. Dans cette optique, les modalités organisationnelles et financières de cette expérimentation sont définies au sein d'une convention tripartite entre la Communauté de communes du Trièves, la Commune de Chichilianne et le bar restaurant « Le Randonneur ». Le montant prévisionnel du projet pour 2019 est de 2 200 € TTC en dépenses et en recettes. Les recettes proviendront de la location des VAE (25€/ journée /pers). Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Matériel de sécurité et vélo ( <i>casques, sacoches, kit de réparation, antivols + portes bébés</i> )	360,00 €	CCT ( <i>location VAE</i> )	2 200,00 €
Contre-visites (4 x 80 €)	320,00 €		
Assurance (15 VAE/ 2 mois)	200,00 €		
Prestation stockage, aide à la prise en main et recharge des batteries VAE durant 2 mois (Bar restaurant « Le Randonneur »)	600,00 €		
Communication (flyers, banderoles etc...)	500,00 €		
Prestation service location VAE (Bar restaurant « Le Randonneur »)- <i>10% des recettes</i>	220,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 200,00 €</b>

Yann Souriau se félicite de cette initiative qui est très bien pour Chichilianne et qui amène de l'animation dans la commune.

Frédérique Puissat s'abstiendra sur cette délibération car elle souhaite que tous les acteurs soient autour de la table pour ne pas concurrencer les loueurs privés. Quand on est une collectivité territoriale, on fait de l'expérimentation et pas de type commercial.

Jérôme Fauconnier précise qu'il s'agit bien d'une expérimentation et que, parallèlement à cette initiative, des flyers de promotion de l'ensemble des loueurs privés seront distribués. Donner le goût du vélo électrique ne peut que participer à la diffusion de cette activité sur le territoire et profiter à l'ensemble des acteurs de la filière touristique.

**Vote : Convention tripartite portant sur l'expérimentation d'un service de location touristique des Vélos à Assistance Electrique de la CCT à Chichilianne durant les saisons estivales de 2019, 2020 et 2021**

☞ Pour : 34

Abstentions : 2

## 18- Régie OTI : nouvel article à la vente

Il convient d'ajouter le prix de l'article en dépôt vente ci-après:

Article / Prestation	Prix de vente public
Cartoguide 30 000ème- Matheysine « A pied, à cheval, à VTT »- Alpes Isère	6 €

**Vote : Régie OTI : nouvel article à la vente**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 19- Matériel et mobilier équipements sociaux et accueils de loisirs – sollicitation d'une aide de la CAF Isère

Dans le cadre du développement des actions des équipements d'animation de la vie locale à destination des habitants, il est proposé au conseil communautaire de solliciter une subvention auprès de la CAF de l'Isère pour renouveler du matériel usé et améliorer les outils de travail et d'accueil des habitants et des enfants ; à savoir:

- Accueil de loisirs Granjou- Augmentation de l'agrément maternel Monestier : besoin de stores pour nouvelle salle de sieste + matériel d'assise pour enfants + protection d'angles (préconisations PMI)
- Accueil de loisirs Mixages- Augmentation de la fréquentation de l'Accueil de loisirs : renouvellement de matériel (assises pour enfant)
- Mixages/ Granjou - Développement des temps de cuisine collective et de repas partagés : acquisition d'outils de production cuisine
- Mangetou : Mise en place d'un présentoir d'information aux habitants et aux familles

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition mobilier & matériel	5 145,98 €	CAF de l'Isère	4 116,00€
		CC Trieves	1029,98€
<b>TOTAL</b>	<b>5 145,98€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 145,98€</b>

**Vote : Matériel et mobilier équipements sociaux et accueils de loisirs – sollicitation d'une aide de la CAF Isère**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 20 – Frais de scolarité – participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires gérées par la CCT pour les enfants en dérogation – année scolaire 2018/2019

Il est rappelé au conseil que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné. Le calcul de cette participation prend en compte l'ensemble des dépenses liées à la scolarisation des enfants. Cela concerne les dépenses directes lesquelles couvrent le fonctionnement général de l'école (fournitures scolaires, petit matériel, le matériel pédagogique, le transport, personnel - les ATSEM et les agents de service, etc.). Cette participation doit également couvrir les dépenses indirectes liées à l'entretien des bâtiments et au chauffage, ainsi qu'aux produits d'entretien et autres fournitures.

La méthode de calcul est la suivante :

$$\frac{\text{Coût annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire n-1} = 492\,156,15 \text{ €}}{\text{Nombre d'élèves scolarisés pour l'année n} = 356}$$

En appliquant la méthode ci-dessus, les frais de scolarité par élève s'élèvent à 1 382.46 € pour l'année scolaire 2018/2019.

Guy Percevault indique que 13 enfants sont accueillis dans des communes des alentours et 10 enfants sont scolarisés dans d'autres communes. Jusqu'à présent la CCT ne demandait pas d'argent malgré le coût important que cela représente. Aujourd'hui, il souhaite répercuter ces frais aux communes.

Frédéric Aubert indique que 5 enfants devaient être scolarisés dans la classe unique de Tréminis mais ils ont obtenu des dérogations pour aller ailleurs. Aujourd'hui, il est contraint de perdre des élèves et en plus de payer ! Ce qui est difficile à accepter au vu du coût important du maintien d'une école pour les petites communes surtout quand on constate que les écoles en place se vident de leurs élèves.

A Clelles, il y a une école maternelle et une école primaire ; tout enfant de Chichilianne a donc une dérogation de droit pour aller effectuer toute sa scolarité à Clelles ce qui pose un problème de coût énorme pour la commune de Chichilianne indique Yann Souriau.

Jérôme Fauconnier demande s'il serait possible de ne faire payer que s'il s'agit d'un choix personnel ?

Guy Percevault explique que la commune de Sinard envoie chaque année la facture à la CCT tout comme la commune de St Guillaume. Il est dommage que la réciprocité n'existe pas. Ces communes seraient-elles prêtes à effacer les factures ?

Ameline Diénot souhaite connaître les données pour toutes les communes concernées. Il lui semble intéressant de connaître le coût de la scolarité d'un enfant sur le territoire ?

Guy Percevault indique que le coût serait de 2600€ si les maternelles avaient été pris en compte car le coût des ATSEM est important mais comme seules les primaires ont été prises en compte, le coût s'élève à 1700€. Pour Victor Vecchiato, le fait que cette dépense n'ait pas été inscrite au budget ajoute au problème. La logique voudrait que cela démarre en début d'année prochaine, ce qui serait plus cohérent. Par ailleurs, il appartient aux élus d'inciter les gens pour que leurs enfants restent dans les écoles du village où ils vivent. Sabine Campredon souhaite savoir si ce sujet a été abordé lors de la dernière réunion de la commission « vie scolaire » ? Cette demande lui semble, en effet, légitime mais, compte tenu de la complexité du sujet, elle souhaite des éléments complémentaires.

Guy Percevault répond que le sujet a été présenté pour la réciprocité mais seul le fonctionnement a été pris en compte.

Frédérique Puissat propose d'essayer de trouver un consensus afin que personne ne paye. Elle comprend tout à fait les remarques de Frédéric Aubert.

Pour Christian Roux, cette problématique est à discuter et à calculer.

Ce sujet mérite une réflexion plus globale sur les écoles, indique Jérôme Fauconnier qui précise que la règle générale au sein de la CCT est de refacturer les enfants. Il propose de voter cette délibération en modifiant la date de début d'application : 2019/2020 au lieu de 2018/2019.

Pour Frédéric Aubert, il serait plus judicieux de régler d'abord le problème du transfert de la compétence.

Guy Percevault est d'accord pour changer la date mais cela impactera le montant de l'attribution de compensation.

Sabine Campredon rebondit par rapport à l'article paru dans le journal du Trièves et se demande comment poursuivre la réflexion en toute sérénité ?

Pour Guy Percevault, il n'y a plus de menaces de fermetures de classes pour les 3 ans à venir. Les nouvelles équipes travaillent ensemble sur ce point. Il convient de continuer à travailler en conservant le travail déjà fait.

Jérôme Fauconnier rappelle que la carte communale est une compétence des communes ; il ne faut pas l'oublier. A titre personnel, il se réjouit d'avoir une école à Avignonet et fera toujours la promotion des écoles dans les petits villages.

Pour Jean-François Helly, le fondement reste le problème des enfants et ils doivent rester au centre du débat.

**Vote : Frais de scolarité – participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires gérées par la CCT pour les enfants en dérogation – année scolaire 2019 2020 1382€/élève**

☞ Pour : 30 Contre : 1 Abstentions : 5

### **21 – Convention de mise à disposition gratuite de l'ancien gymnase/salle polyvalente par la commune de Monestier de Clermont à la CCT**

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition gratuite avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase. Celui-ci sera utilisé à compter de septembre 2019 pour les activités sportives sur les temps périscolaires et scolaires des écoles de Monestier de Clermont. La convention est valable un an à compter du 1er septembre 2019 et n'est pas tacitement reconductible.

Le Président remercie le maire et le conseil municipal de Monestier de Clermont pour cette mise à disposition gratuite.

**Vote : Convention de mise à disposition gratuite de l'ancien gymnase/salle polyvalente par la commune de Monestier de Clermont à la CCT**

☞ Adopté à l'unanimité

### **22 – Tarifs accueils de loisirs et services scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs des temps périscolaires de la façon suivante (inchangés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018) :

➤ **Les tarifs de la cantine des écoles de Mens, Monestier de Clermont, Chichilianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles**

Tranches QF	Repas	Accueil pause méridienne	TOTAL
0-550	3,00 €	0,85 €	3,85 €
551-799	3,00 €	1,12 €	4,12 €
800-999	3,00 €	1,54 €	4,54 €
1000-1199	3,00 €	2,15 €	5,15 €
1200-1399	3,00 €	2,74 €	5,74 €
> 1400	3,00 €	3,00 €	6,00 €
Exceptionnel/occasionnel (Prix fixe sans QF)	3,00 €	5,57 €	8,57 €

➤ **Les tarifs des accueils du matin et des ateliers du soir :**

Tranches QF	Accueil du matin : Tarif 1h par jour / Cielles de 8h à 9h et Monestier de Clermont de 7h30 à 8h30	Tarifs 2h : Monestier de Clermont de 16h30 à 18h30	Tarifs 1h30 : Cielles de 17h à 18h30 Mens et Monestier du Percy/ St Maurice de 16h30 à 18h
0-550	0,70 €	1,40 €	1,05 €
551-799	0,90 €	1,80 €	1,35 €
800-999	1,10 €	2,20 €	1,65 €
1000-1199	1,30 €	2,60 €	1,95 €
1200-1399	1,50 €	3,00 €	2,25 €
> 1400	1,80 €	3,60 €	2,70 €

*La collectivité se réserve le droit de supprimer un service dans le cas d'un nombre insuffisant d'enfants inscrits régulièrement.*

➤ **Les tarifs de l'accueil de loisirs**

Tranches QF	journée + repas	Journée sans repas	½ journée	Semaine+ 2 repas	Semaine sans repas
0-550	7 €	5 €	4 €	24 €	20 €
551-799	10 €	8 €	6 €	36 €	32 €
800-999	12 €	10 €	8 €	44 €	40 €
1000-1199	15 €	13 €	10 €	56 €	52 €
1200-1399	19 €	17 €	13 €	72 €	68 €
>1400	23 €	21 €	16 €	88 €	84 €
<i>hors CDC &lt;= 1200</i>	<i>25 €</i>	<i>23 €</i>	<i>17 €</i>	<i>97 €</i>	<i>92 €</i>
<i>hors CDC 1201 et +</i>	<i>28 €</i>	<i>25 €</i>	<i>19 €</i>	<i>106 €</i>	<i>102 €</i>

**Vote : Tarifs accueils de loisirs et services scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 19 – Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

- Bernard Combe quitte la collectivité ; un nouveau DGS va être recruté.
- Transfert compétence « eau » : depuis la dernière visite à la préfecture, de nombreux changements ont eu lieu. Frédérique Puissat espère arriver à obtenir du Préfet de différer l'arrêté du mois de juin et pouvoir ainsi saisir le ministre. Elle a transmis un amendement et suivra le dossier. La directrice de cabinet a confirmé que l'amendement devrait être intégré à la loi. C'est la 1<sup>ère</sup> étape indispensable dès lors que l'amendement est inscrit dans la loi. Elle espère que cela va porter ces fruits et permettrait le report de la compétence jusqu'à 2026. Jérôme Fauconnier continue à travailler sur le sujet avec une proposition pour les communes qui souhaiteraient le transfert global « eau et assainissement » et permettre aux autres communes de garder la compétence. Ce sont des pistes à réfléchir avec plus de liberté et qui permettraient quelque chose de plus intelligent et moins contraint. Dans l'immédiat, il faut attendre le vote du texte de loi. Jérôme Fauconnier demande à chacun de répondre au questionnaire du Préfet : « projet de loi engagement et projet ».
- Réforme DGFIP : une réunion a eu lieu mardi dernier ; la réforme de la DGFIP qui consiste notamment à supprimer des trésoreries, est très mal vécue par le territoire. Ainsi, la trésorerie du territoire serait la Mure. Cette réunion a été très décevante car la proposition de la DGFIP consiste à une représentation ponctuelle dans les communes (présence physique ou matérielle) ou possibilité d'avoir du personnel DGFIP en détachement dans les intercommunalités. Frédérique Puissat souhaite prendre une motion et demander à la DGFIP de venir présenter ce projet. Les communes vont être face à des situations inextricables.

- Assainissement : Jean-François Helly voudrait savoir où on en est : SPANC, problème assainissement, blocage des certificats d'urbanisme ? Bernard Combe répond que la doctrine est à mettre au point et apportera des solutions sur ces points particuliers.
- Fibre optique sur Prébois : Jean-François Helly demande à être prévenu suffisamment tôt lorsqu'il y a des travaux. C'est malheureusement compliqué avec SFR et les sociétés qui travaillent en sous-traitance.
- GEMAPI : Frédéric Aubert rappelle que sa commune est soumise à des aléas torrentiels et des points cruciaux ont été relevés il y a 2 ans dont un point particulièrement inquiétant. Une réunion a déjà eu lieu en décembre mais est restée sans suite. Or, suite à un orage, il y a eu de gros dégâts qui ont occasionnés de gros travaux ; que faire ? Pour Jérôme Fauconnier, la GEMAPI est faite pour les plaines, un travail va être effectué pour savoir ce qui relève du SYMBHI ou de la GEMAPI. Il faut essayer de trouver une solution car il y a une notion d'urgence. La Communauté de communes du Trièves fera l'intermédiaire mais l'interlocuteur est le SYMBHI.
- Ameline Diénot encourage tout le monde à aller voir les nouveaux vitraux de la Chapelle de Trézanne.
- Yann Souriau rappelle la célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire des combats du Pas de l'aiguille qui aura lieu le 28 juillet à partir de 9 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10